

Règlement du jeu de l'été 2026

Préambule

Le service Economie Commerce de Flers Agglo, 35 rue Saint-Sauveur 61100 Flers, organise un jeu en ligne ouvert aux personnes majeures pour faire gagner des lots proposés par les commerçants.

Le jeu organisé en ligne sur la page Facebook Commerce & Artisanat de Flers Agglo est gratuit.

Période et modalités du jeu

La période du jeu est fixée du : 01/07/26 au 10/07/26 à 23h59

Durant cette période, le participant doit retrouver le nom du commerce qui propose le produit présent sur flersagglocommerce.fr et remplir le bulletin de participation en ligne afin de gagner les lots des commerçants.

Pour que le bulletin en ligne de participation soit valable, il devra obligatoirement indiquer le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone, la commune d'habitation et le mail du joueur, ainsi que la réponse au jeu et être validé en ligne au plus tard avant la fin de la journée du lot mis en jeu. Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. La même personne peut jouer plusieurs fois mais ne pourra remporter qu'un seul lot en prenant en compte l'ordre des tirages.

Le service Économie-Commerce procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse, où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au jeu ne pourra être validée.

Les informations recueillies feront seulement l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication des gagnants. Le destinataire des données est le service Économie-Commerce de Flers Agglo. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent ou pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Service Economie-Commerce de Flers Agglo – 35 rue saint sauveur – 61100 Flers.

Liste des lots : 10 lots des commerçants de Flers Agglo

Tirage au sort et remise de lots

Les gagnants seront déterminés au plus tard trois jours après la fin de la mise en jeu du lot par tirage au sort entre les participants au jeu sur le site Appsorteos.fr. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité, ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par le service

Économie-Commerce de Flers Agglo. Si les circonstances l'exigent, le service Économie-Commerce de Flers Agglo se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

Les gagnants seront avertis par mail et par téléphone. Les gagnants seront invités à venir retirer leurs lots directement dans la boutique du commerçant, avant le 31/07/26. Chaque gagnant devra présenter sa pièce d'identité pour récupérer son lot. Les noms et photos des gagnants pourront dès lors faire l'objet de publications Facebook et dans la presse.

Le service Économie-Commerce de Flers Agglo se réserve le droit de procéder à toutes modifications pour le bon fonctionnement du jeu et décline toute responsabilité dans le cas où un évènement fortuit ou un cas de force majeure entrainerait l'interruption ou l'annulation du jeu.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du résultat.

Affichage du règlement

Le règlement du « Jeu de l'été flersagglocommerce.fr » est disponible pour toutes demandes au service Économie-Commerce de Flers Agglo 35 rue saint sauveur 61100 Flers mais aussi disponible sur notre site www.flersagglo.fr.

Jacques Fortis,
Vice-président de Flers Agglo
à l'Économie et au Commerce

Flers, le 25/06/2026

